

# Université d'été des métiers du français langue étrangère - BELC 2009

## Notice « Procédure d'inscription »

Formule A : 6-17 juillet 2009    Formule B : 20-31 juillet 2009    Formule C : 6-31 juillet 2009

### I. PUBLIC ADMIS

Ouverte à toutes les catégories de formateurs, de l'enseignement préscolaire à l'université, cette formation s'adresse, en priorité, à celles et à ceux qui ont un projet professionnel en relation avec le français langue étrangère, français langue seconde ou français langue d'enseignement et qui souhaitent acquérir ou développer des compétences de nature à favoriser un projet de mobilité professionnelle.

Cette formation est particulièrement destinée à celles et à ceux qui assurent ou se destinent à assurer des fonctions de formation, de pilotage, de gestion de projets et à concevoir des programmes ou du matériel pédagogique dans le domaine de l'enseignement du français et en français.

Les participants auront au minimum le niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en français.

### II. CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS PRIS EN CHARGE TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT PAR UN ORGANISME EN FRANCE OU A L'ETRANGER

Vous pouvez consulter le programme du stage sur le site Internet du CIEP :

<http://www.ciep.fr/belc/2009/ete/>

Si vous souhaitez des conseils sur l'orientation, les parcours de formation et le choix des modules, l'équipe du BELC est à votre disposition.

Le CIEP examinera les dossiers de candidature et répondra au candidat, qu'il soit ou non retenu.

#### Contact :

<p><b>CIEP Département langue française</b> Université d'été des métiers du français langue étrangère – BELC 2009 1, avenue Léon Journault F-92318 SÈVRES cedex</p> <p>Gestion administrative : <i>Moufida MABROUK</i> Téléphone : 33 (0) 1 45 07 63 62 Télécopie : 33 (0) 1 45 07 60 55 Courriel : <a href="mailto:mabrouk@ciep.fr">mabrouk@ciep.fr</a></p>	<p>Programme et contenus : <i>Valérie LEMEUNIER</i> Téléphone : 33 (0) 1 45 07 63 61 Courriel : <a href="mailto:lemeunier@ciep.fr">lemeunier@ciep.fr</a></p> <p>Organisation et communication : <i>Jean-Philippe ROUSSE</i> Téléphone : 33 (0) 1 45 07 60 61 Courriel : <a href="mailto:jprousse@ciep.fr">jprousse@ciep.fr</a></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Date limite de réception des dossiers de candidature : 5 juin 2009**

Les inscriptions s'effectuent en ligne : <http://www2.ciep.fr/belc/inscriptionenligne>

La procédure à suivre est disponible sur le site Internet du CIEP : <http://www.ciep.fr/belc/2009/ete/>

### Les candidatures peuvent également être transmises par courrier

Les dossiers de candidature seront adressés au CIEP – Département langue française – Université d'été - BELC, par l'intermédiaire de l'organisme assurant la prise en charge. Ces dossiers comprendront :

- **la fiche de candidature et la photo d'identité;**
- **le CV et la lettre de motivation ;**
- **une lettre de l'organisme** attestant qu'il prendra en charge les frais de formation et, éventuellement, les frais d'hébergement et de restauration du candidat (le nom du candidat et le montant de la prise en charge devront être précisés). Sans cette attestation, l'inscription ne pourra pas être validée ;
- **un chèque, un ordre de transfert ou de virement ou la copie du récépissé du mandat** à l'ordre de « l'agent comptable du CIEP » pour le montant restant à la charge du candidat et regroupant les frais de formation et, le cas échéant, les frais d'hébergement et/ou de restauration (**uniquement pour les candidats pris en charge partiellement par un organisme**).

## III. TARIFS

### A. Formation

*L'Université d'été des métiers du français langue étrangère – BELC 2009 se tient sur le campus de l'Université de Nantes*

Les stagiaires ont le choix entre trois formules :

- |                                                              |                                      |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| ➤ <b>Formule A</b> : du lundi 6 au vendredi 17 juillet 2009  | <b>Coût de la formation : 730 €</b>  |
| ➤ <b>Formule B</b> : du lundi 20 au vendredi 31 juillet 2009 | <b>Coût de la formation : 730 €</b>  |
| ➤ <b>Formule C</b> : du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2009  | <b>Coût de la formation : 1150 €</b> |

### B. Hébergement et restauration

Vous avez la possibilité d'être hébergé et de prendre vos repas sur le campus de l'université si vous le souhaitez.

**Formule C : du samedi 4 juillet (accueil l'après-midi) au vendredi 31 juillet inclus (départ le samedi 1<sup>er</sup> août au matin)**

- forfait pension complète (hébergement et restauration) : 923,15 €
- forfait hébergement seul : 290,15 €
- forfait restauration seul : 633 €

**Formule A ou B : du samedi 4 (accueil l'après-midi) au samedi 18 juillet (matin) ou du samedi 18 juillet (accueil l'après-midi) au vendredi 31 juillet inclus (départ le samedi 1<sup>er</sup> août au matin)**

- forfait pension complète : 511 €
- forfait hébergement seul : 174,10 €
- forfait restauration seul : 337,60 €

## IV. RÈGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION, D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

### A. Organisme de prise en charge totale ou partielle

Le paiement peut être effectué par chèque, par virement, par mandat international, en ligne (seulement au moment de l'inscription en ligne), en euros exclusivement.

L'organisme réglera le montant de sa prise en charge au CIEP à réception de la facture (établissement de la facture sur la base d'un service fait après le stage).

En cas de désistement annoncé du stagiaire **avant le 19 juin 2009** ou si la candidature n'est pas retenue, l'attestation de prise en charge sera nulle et non avenue et aucune facture ne sera adressée.

Pour tout désistement postérieur au 19 juin 2009, le montant de la prise en charge sera facturé (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

## B. Les candidats pris en charge partiellement

Les candidats pris en charge partiellement par un organisme en France ou à l'étranger régleront le montant restant à leur charge, en euros exclusivement, par un des moyens suivants :

### ➤ Paiement par chèque

Les candidats doivent joindre à leur dossier de candidature un chèque du montant restant à leur charge, à l'ordre de « l'agent comptable du CIEP », regroupant les frais de formation et, le cas échéant, les frais d'hébergement et/ou de restauration, en fonction de la formule et du forfait choisis.

Ce chèque sera retourné en cas de désistement annoncé **avant le 19 juin 2009** ou si la candidature n'est pas retenue. Pour tout désistement postérieur au 19 juin 2009, les montants versés ne seront pas remboursés (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

### ➤ Paiement par virement et virement international (les frais bancaires sont à la charge du candidat)

Voir ci-dessous les coordonnées bancaires auxquelles ce paiement devra être adressé.

Pour qu'une inscription soit définitive, devra être joint au dossier de candidature l'ordre de transfert, ou le virement émis par la banque, ou un relevé de compte prouvant que le compte bancaire a été débité pour le montant restant à leur charge, regroupant les frais de formation et, le cas échéant, les frais d'hébergement et/ou de restauration, en fonction de la formule et du forfait choisis.

La valeur de cet ordre de transfert ou ce virement sera remboursée en cas de désistement annoncé **avant le 19 juin 2009** ou si la candidature n'est pas retenue. A cet effet, un relevé d'identité bancaire ou postal international devra être fourni. Pour tout désistement postérieur au 19 juin 2009, le montant versé ne sera pas remboursé (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

*Trésorerie Générale de Versailles  
16 Avenue de Saint-Cloud  
78018 Versailles Cedex*

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	78000	00001003976	91

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1780	0000	0010	0397	691

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Titulaire du compte *CENTRE INTERNATIONAL  
ÉTUDES PÉDAGOGIQUES  
1 RUE LÉON JOURNAULT  
F-92318 SÈVRES*

Domiciliation
TPVERSAILLES TRESOR GALE

  

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC
<b>BIC (Bank Identifier Code)</b>
BDFEFRPPXXX

### ➤ Par mandat et mandat international

Le mandat sera établi à l'ordre de **l'agent comptable du CIEP** pour le montant restant à leur charge, regroupant les frais de formation et, le cas échéant, les frais d'hébergement et/ou de restauration, en fonction de la formule et du forfait choisis.

Pour qu'une inscription soit définitive, la copie du récépissé du mandat devra être jointe au dossier de candidature

La valeur de ce mandat sera remboursée en cas de désistement annoncé **avant le 19 juin 2009** ou si la candidature n'est pas retenue. A cet effet, un relevé d'identité bancaire ou postal international devra être fourni. Pour tout désistement postérieur au 19 juin 2009, le montant versé ne sera pas remboursé (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

### ➤ Paiement en ligne par carte bleue

Le paiement se fera au moment de votre inscription en ligne.